



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°47/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Motion de soutien du territoire du Gard rhodanien pour accueillir le prototype de réacteur nucléaire modulaire SMR Nuward sur le site du CEA Marcoule.

La décarbonation de nos économies et la sortie progressive des énergies fossiles étaient au cœur des échanges de la COP28 en décembre 2023. A cette occasion, le président de la République a rappelé le rôle essentiel de l'énergie nucléaire à la transition énergétique et à la neutralité carbone et a salué l'engagement d'une vingtaine de pays, dont la France, en faveur d'un triplement de la production nucléaire d'ici à 2050 par rapport à 2030.

Pour accélérer cette montée en charge et atteindre cet objectif mondial ambitieux, la France s'appuie sur le chantier de construction de 3 paires d'EPR2 ainsi que sur le développement des petits réacteurs modulaires (SMR, *small modular reactor*). Avec une puissance allant de 20 à 300 MW par unité, ces petits réacteurs ont l'avantage d'être déployables beaucoup plus rapidement. Ils constituent pour le réseau électrique européen une option complémentaire de l'offre nucléaire.

Le projet SMR NUWARD développé par la France, notamment par EDF, le CEA et plusieurs partenaires industriels et institutionnels contribue à cet effort, avec l'objectif de démarrer la réalisation d'une tête de série à 2030.

Recevoir la tête de série des futurs SMR NUWARD sur le site du CEA Marcoule représente, pour le territoire, élus comme citoyens, ainsi que l'ensemble des acteurs économiques du secteur, un signal fort de la volonté de réindustrialisation de notre pays mais aussi l'effort mené dans la décarbonation de nos usages et en faveur de la neutralité carbone.

Le prototype de réacteur nucléaire modulaire SMR Nuward sur le site du CEA Marcoule présente un grand nombre d'atouts déterminants :

- Un foisonnement du tissu économique et des savoir-faire du Gard rhodanien, deuxième pôle industriel de la région Occitanie (production, enrichissement, valorisation, recyclage, recherche et innovation...), et présence des acteurs majeurs de la filière (EDF, CEA, Orano) et de son écosystème.
- Une offre de formation riche avec des campus, des BTS, lycées et CFA dédiés aux métiers du nucléaire en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Sud.
- Des clubs et groupements d'entreprises particulièrement actifs et mobilisés pour le dynamisme et l'attractivité économique du territoire.
- Le site du CEA Marcoule dispose d'un large foncier disponible, rapidement mobilisable, et possède une grande expertise dans le domaine des réacteurs expérimentaux innovants, ainsi que dans la maîtrise des risques inhérents aux installations nucléaires.

- Le site de Marcoule bénéficie d'une forte acceptabilité sociale en matière de nucléaire sur le territoire. Nationalement, le baromètre de l'ASN 2022-2023 montre que le CEA est l'un des acteurs du nucléaire les plus connus et les plus respectés par les Français et 67% des Français ont une image plutôt bonne ou très bonne du CEA.

C'est pourquoi les élus du Gard rhodanien réunis ce lundi 24 juin 2024 en conseil communautaire votent à l'unanimité :

En faveur de l'implantation du SMR Nuward sur le site du CEA Marcoule.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

05 JUIL. 2024



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 030-200034692-20240705-DEL47_2024-DE



05/07/2024